



**AU CONSEIL COMMUNAL  
DE ET A  
1659 ROUGEMONT**

Rougemont, le 15 février 2022  
N. réf : 100.101.01.01/JL

**Préavis N° 03/2022**

<p style="text-align: center;"><b>DEMANDE DE CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE POUR L'ENTRETIEN DU RÉSEAU D'EAU ET D'ÉGOUTS SECTEUR « CHEMIN DES POSES – CHEMIN DES COURSIONS À LA COTZE »</b></p>
--

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**1. OBJET**

---

Par ce préavis, la Municipalité sollicite un crédit complémentaire de CHF 30'500.- pour les travaux d'entretien des réseaux d'eau et d'égouts dans le secteur « Chemin des Poses – Chemin des Coursions à la Cotze ».

**2. HISTORIQUE**

---

Par le biais du préavis N° 07/2021, votre Conseil avait accordé à la Municipalité un crédit de CHF 700'000.- pour entreprendre divers travaux d'entretien des réseaux d'eau et d'égouts dans le secteur « Chemin des Poses – Chemin des Coursions à la Cotze ».

**3. AUGMENTATION DES PRIX**

---

Comme vous le savez, avec la crise, le coût des matières premières a augmenté dans de nombreux secteurs. La Municipalité a donc demandé aux mandataires de bien vouloir estimer les coûts supplémentaires pour la réalisation de ces travaux.

Il en ressort que ces coûts pourraient être pris en compte dans le cadre des divers et imprévus du crédit initial. Cependant, en procédant de la sorte, il ne resterait aucune marge de manœuvre et tout imprévu signifierait un dépassement de crédit. Dans un souci de transparence, la Municipalité a donc préféré vous soumettre le présent préavis plutôt que de prendre le risque de vous mettre devant le fait accompli à l'issue du chantier.

---

#### 4. SENTIER PÉDESTRE

---

Dans le projet, la conduite d'eau sera installée dans le cheminement piétonnier reliant le chemin de la Cotze au Chemin des Coursions.

Très emprunté, ce chemin est entièrement situé sur une parcelle privée et n'est au bénéfice d'aucune servitude. Afin d'en garantir la pérennité, le propriétaire de la parcelle concernée accepte l'inscription d'une servitude publique.

En compensation, ce chemin sera équipé d'une bordure et aménagé après les travaux.



---

#### 5. DEVIS

---

Les coûts supplémentaires sont estimés comme suit (TTC) :

##### Réseau d'égouts

Surcoûts dus à l'augmentation des prix CHF 8'000.00

##### Réseau d'eau potable

Surcoûts dus à l'augmentation des prix CHF 10'500.00

##### Chemin pédestre

Aménagement + inscription servitude CHF 12'000.00

**TOTAL TTC CHF 30'500.00**

Ce complément porterait le crédit autorisé à CHF 730'500.00.

---

#### 6. FINANCEMENT ET CHARGES D'EXPLOITATION

---

La Municipalité ne demande pas d'autorisation d'emprunt pour les CHF 30'500.- supplémentaires. Ceux-ci seront assurés par les liquidités courantes.

Il n'y aura pas de charges supplémentaires d'exploitation.

## 7. CONCLUSIONS

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité de Rougemont vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

*Le Conseil communal de Rougemont, dans sa séance du 22 mars 2022*

- Vu** le préavis N° 03/2022
- Où** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- Attendu** que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### DECIDE

- **D'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux d'entretien des réseaux d'eau et d'égouts – secteur « Chemin des Poses – Chemin des Coursions à la Cotze »
- **D'autoriser** la Municipalité à procéder aux travaux d'aménagement du cheminement piétonnier en vue de l'inscription d'une servitude publique
- **D'octroyer** à cet effet un crédit complémentaire de CHF 30'500.- portant le crédit total à CHF 730'500.-
- **De financer** le montant de CHF 30'500.- par les liquidités communales
- **D'amortir**, cet investissement sur une période maximale de 10 ans, par les comptes 4600.3311.2 « Amortissement – Séparatif Les Poses » et 8100.3311.2 « Amortissement – Conduite EP Les Poses ».

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 15 février 2022 pour être soumis au Conseil communal de Rougemont, le 22 mars 2022.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  Frédéric Blum

La Secrétaire :  Janick Lenoir



Délégué municipal :  
- M. Marcel Moratti